

## Intervention de Marie-Anne Barbat-Layani

Forum Carte bancaire – 2 octobre 2019

Il y a 2 ans, lorsque je m'étais exprimée ici, au Forum CB, il avait été question d'innovation digitale, de sécurité des fonds, des données et de l'accès aux infrastructures bancaires dans le cadre de la directive DSP2, et également des enjeux de souveraineté qu'elle soulevait. C'est donc pour moi aujourd'hui l'opportunité de faire le point sur ces sujets, ô combien cruciaux pour l'industrie bancaire française.

J'avais en 1<sup>er</sup> lieu répondu à une question volontairement provocante : le digital va-t-il tuer la banque ?

Alors non seulement la révolution digitale n'a pas tué les banques mais elle s'est avérée être une opportunité inédite de transformer la relation en créant une proximité nouvelle avec le client. Ainsi, la transformation des banques au cours de ces dernières années, est clairement perçue par 73% de Français : 86 % étant sensibles à l'intégration des nouvelles technologies dans le monde bancaire et 80 % aux changements apportés dans les services proposés. Pour près de 8 Français sur 10, et plus encore pour les jeunes, cette évolution est positive<sup>1</sup>.

Cependant, si le foisonnement d'innovations induit par la transformation digitale est source d'opportunités avec de nouveaux services, il pose également des défis colossaux aussi bien en matière de formation des salariés, de protection des données personnelles, de modèle économique, de sécurité que de souveraineté.

Le monde bancaire a opéré de profondes transformations, en se basant sur **l'innovation technologique** et en maintenant **le client au centre des dispositifs (proximité et sécurité)**.

Ces transformations et innovations, qui vont encore continuer, ont naturellement nécessité des investissements conséquents de la part des banques avec l'émission de nouveaux moyens de paiement digitaux en adéquation avec les attentes des clients et l'évolution de nos modes de consommation et de communication :

---

<sup>1</sup> Source : Etude IFOP pour la Fédération Bancaire Française : « Les Français, leur banque, leurs attentes » - novembre-décembre 2018.

- **Le paiement sans contact**
  - o Massivement adopté par les Français convaincus par ce mode de paiement qui allie simplicité, rapidité et sécurité.
  - o 3 milliards de transactions en 2019, la grande majorité de ces transactions « sans contact » réalisée avec les cartes bancaires qui demeurent le moyen de paiement le plus utilisé par les Français ;
- **Le virement instantané en cours de déploiement en France et en Europe**
  - o L'année 2018 a vu le déploiement des virements instantanés (« Instant Payment ») entre citoyens à l'échelle européenne. Les banques françaises ont activement participé à la mise en œuvre de ce nouvel écosystème en faisant évoluer leurs infrastructures. Ces investissements ont permis de se doter d'une architecture globale robuste et disponible 7j/7 et 24h/24h, capable de traiter un grand nombre de transactions en temps réel, tout en assurant la sécurisation financière des opérations traitées.
- **Le paiement mobile** avec le développement d'applications sur smartphone.

Ces évolutions ont été réalisées tout en maintenant **une exigence maximale en termes de sécurité et un parcours client fluide et simple.**

**Il ne faut pas oublier que les paiements sont un enjeu stratégique majeur pour l'Europe.**

La BCE a fait part de sa volonté d'achever la construction de l'Europe des paiements. Elle souhaite notamment promouvoir un écosystème pan-européen et assurer une indépendance de l'Europe vis-à-vis des acteurs internationaux.

Elle a pour cela **lancé des initiatives** en termes de standards et d'infrastructures (notamment TIPS) ; et a invité **tous les acteurs des paiements** à proposer des solutions répondant aux besoins du citoyen européen. **L'objectif étant d'assurer une souveraineté de l'Europe dans le domaine des paiements**, dans un contexte nouveau au sein duquel de nombreux acteurs (GAFA/BATX) s'intéressent aux paiements. Ce seront les enjeux des années à venir.

Cette volonté de la BCE de faire ainsi émerger **une solution paneuropéenne souveraine est pleinement soutenue par l'industrie bancaire.**

Du côté des banques françaises, **la promotion de la souveraineté européenne, notamment dans l'industrie des paiements, est inscrite dans les priorités de ses actions européennes sur la période 2019 2024.** La communauté bancaire a la conviction que l'Europe doit maintenir sa souveraineté afin d'assurer **un financement efficace de son économie.** Cette souveraineté doit se matérialiser par **une industrie des paiements forte** associée au développement du rôle international de la monnaie européenne.

**Des réflexions sont à cet égard actuellement engagées par les banques européennes (une vingtaine de banques européennes), dans la continuité de la construction européenne des paiements, afin de proposer une solution basée sur l'Instant Payment.**

Tout cela ne pourra se faire qu'avec un engagement fort des autorités européennes sur un modèle économique équilibré et viable.

Fidèle à ses valeurs, l'industrie bancaire française innove sans cesse, pour offrir de nouveaux services à tous ses clients dans un souci permanent de renforcement de la sécurité et fait de la protection des données personnelles et des fonds l'une de ses principales priorités.

Aujourd'hui, 2 octobre 2019, nous avons passé le cap du 14 septembre qui marquait le début du passage à l'authentification forte des opérations de paiements et des modalités d'accès aux comptes de paiements prévues par la directive.

Les banques étaient préparées à cette échéance. Elles se sont aussi fortement mobilisées pour que la mise en œuvre se passe dans les meilleures conditions pour leurs clients, les e-commerçants...

Toute l'industrie et tout l'écosystème est prêt pour un plan de migration progressif et concerté entre toutes les parties prenantes.

Les achats en ligne n'ont pas été impactés par la DSP2 au 14 septembre. Aucune modification n'a été faite dans les modalités de paiements des achats à distance. Le mécanisme actuel pour authentifier le client continue d'être utilisé. Il sera remplacé progressivement par de nouvelles solutions d'authentification forte que les banques proposent à leurs clients. Cette transition s'inscrit dans un planning de place élaboré par l'ensemble des acteurs de l'écosystème (réseaux cartes, e-commerçants, banques, ...) en lien avec les autorités nationales.

Pour l'accès aux comptes de paiements en ligne (banque en ligne, application mobile bancaire), les textes prévoient qu'une authentification forte du client sera demandée à minima tous les 90 jours. Elle sera mise en œuvre de manière simple et progressive, avec un déploiement propre à chaque banque. Les clients seront informés des évolutions par leurs établissements bancaires.

La question de la protection des données et des fonds représente un enjeu qui dépasse largement les frontières de la France et de l'Europe. Nous devons réfléchir ensemble au modèle économique que nous souhaitons, notamment au sujet de la donnée. L'apparition dans le secteur financier des grands acteurs numériques extra-européens, américains et chinois notamment, pose la triple question de la souveraineté, de l'indépendance et de la protection des données. Nous sommes face à des choix de société, à des choix politiques. L'Europe se doit de défendre sa souveraineté.